

Bonjour,

Les informations que nous avons recueillies au cours du salon de l'ATEC où nous avons rencontré beaucoup de nos lecteurs, nous ont permis de réfléchir avec eux à ce qui pourrait se passer si nous parvenions à convaincre les collectivités locales de l'utilité pour elles de mettre en place des politiques concertées avec les décideurs économiques sur les données.

Avec souvent une découverte collective de notre complexité. On peut l'illustrer par la présentation de l'un de nos lecteurs **Victor Dolcemascolo** sur les « **LOCODE-ONU** » qu'il gère en tant que **Chargé de mission Fret et Logistique** à l'**Agence Innovation pour le Transport (AIT)** du Ministère des Transports. Le fondement juridique de cette activité est l'accord international qui a créé le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Dans ce cadre, les « lieux de commerce et de transport » sont répertoriés sous l'autorité des Etats représentés par un **NFP (National Focus Point)**. La première liste de 1981 comportait 8000 endroits dans le monde. Aujourd'hui les 249 pays qui participent à l'accord ont identifié 103034 sites. [LOCODE-ONU | CEE-ONU \(unece.org\)](https://unece.org/locode)

**Victor Dolcemascolo** est responsable des **14326** points **LOCODE** de la carte française (ci jointe) alors que son collègue **Chinois** est responsable des **1676** points que la Chine a déclarés. Notre territoire détient le record du monde du **nombre** et de la **densité des points**. Comme le code ne prévoit que 3 lettres de l'alphabet pour identifier les points d'un pays (par exemple **ORY** pour la commune d'**Orly**), il vaut mieux ne plus demander de codes supplémentaires et orienter nos efforts à l'avenir pour mieux gérer les points existants. Il nous appartient de choisir les règles qui nous conviennent et de les appliquer lorsque de nouvelles demandes sont formulées, à l'occasion des réunions périodiques des **NFP** pour l'examen des nouvelles demandes. **Jean-Baptiste RECEVEUR**, Chef de projet de la société **SETEC ITS**, chargée par le **Ministère des Transports** de l'assister dans la gestion de ce processus a fait des **propositions** fondées sur l'utilisation partagée d'un **Système d'Information Géographique** pour **regrouper progressivement** les points existants à la fois pour **éviter des erreurs** dans l'utilisation des codes et **promouvoir** autant que possible les éléments de **politiques publiques** qui renforcent la **position logistique** de certains lieux, en particulier des **investissements** améliorant leur **accessibilité**. Vous trouverez la [présentation faite au Congrès](#) contenant les **adresses des auteurs** si vous souhaitez des précisions. Nous serons heureux aussi de recevoir **vos commentaires**, de les partager avec les auteurs et de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.



Bien à vous

Jean-François JANIN et Philippe DELCOURT

[Commenter cette lettre ou une lettre précédente](#)



Commenter une information d'un bulletin d'URBA 2000 ou rechercher un article de la veille  
Proposer une autre personne pour recevoir les bulletins d'information hebdomadaires  
Se désinscrire pour ne plus recevoir de bulletins d'information.